

# Compte rendu du conseil de quartier Auteuil Sud 28 05 2019

---

Lieu : Lycée Jean-Baptiste SAY, 11 rue d'Auteuil

Horaires : 19h

## Intervenants

**David ALPHAND**, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès du maire en charge du quartier Auteuil Sud

**Véronique BALDINI**, Adjointe au maire, chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable

**Paul GUILLOU**, Chef de la section 16<sup>ème</sup> de la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)

**Sophie DOBLER**, Paysagiste de la division espace public de la DEVE

**Stéphanie LUCAS**, Association Espaces

## Rue végétale

**M. Alphand** : Le conseil de quartier travaille sur la végétalisation de la rue du Buis depuis le mois de janvier. Les riverains ont parfaitement joué le jeu et ont participé en proposant de bonnes idées. Des ateliers de réflexion ont été organisés, leurs conclusions ont été transmises aux services de la Ville, qui en ont étudié la faisabilité. Tout n'est pas bouclé. Ce soir c'est une présentation, et les riverains seront amenés à se prononcer sur l'aspect définitif à donner à cette végétalisation.

**Mme Dobler** : D'abord le secteur a été choisi par la mairie d'arrondissement (juillet 2018). Ensuite les rues ont été choisies, et la rue Desaugiers a été écartée : elle n'était pas adaptée à la végétalisation verticale. La première réunion publique a eu lieu le 22 janvier 2019. 16 personnes ont participé, deux tables de réflexion ont été formées.

Au cours de cette séance de travail, les atouts culturels du quartier ont d'abord été rappelés, ainsi que l'attachement au village d'Auteuil. Il semblait essentiel de repenser la circulation automobile. La place Théodore Rivière a un sol en trop mauvais état et les habitants ont proposé de la remanier. Un projet global est en réflexion avec la mairie pour cette place, car les travaux nécessaires dépassent le cadre d'un projet de rue végétale. Les habitants se sont opposés à l'idée d'avoir des bacs hors sol, pour privilégier des massifs de pleine terre. Ils souhaitent également végétaliser le mur du lycée. Les habitants ont recommandé une palette végétale ne nécessitant pas trop d'entretien horticole.

Préférence pour la rue Du Buis et la placette Auteuil - du Buis. Trois ambiances ont été proposées : une correspondant à l'ancien château / une liée à l'ancienne église d'Auteuil / une liée à la station de métro (architecture Guimard). Rue du Buis : inversion du sens de circulation, afin de casser l'itinéraire malin. Le stationnement moto sur la placette pourrait être reporté sur une rue proche. Il est proposé de végétaliser deux murs pignon du lycée, sur une hauteur de 3 mètres. Deux parterres de pleine terre peuvent être construits en face (mais il sera ménagé le passage pour un engin d'entretien). Il y aurait aussi des parterres devant l'entrée du lycée, prenant la place du stationnement moto. Les parterres feront 1m25 de large, ce qui permet de jardiner tout en respectant la circulation. Longueur de 4m et 10m. Pour l'arrosage, il y aura une clef pour accéder à la borne, et tout riverain pourra en être bénéficiaire s'il souhaite participer au permis de végétaliser.

3 ambiances :

- Château : murs pignon avec un treillage resserré. Au niveau des parterres, des espacements permettront la récupération des eaux. Plantes grimpantes proposées : la clématite (elle ressemble à un rosier, sans les défauts de celui-ci).
- Médiéval (église) : maille plus lâche pour coller à l'ambiance, avec des motifs. Couleur du parterre adaptée : vert plus amande. Planter de la vraie vigne ou de la décorative.
- Guimard : serrurerie sur les murs pignon avec de la glycine, plante symbole de cette époque, avec du vert bronze pour les parterres.

**Une habitante** : Lors des ateliers, il y avait des propositions pour la place Théodore Rivière. Elles ont été abandonnées à cause du budget ? Pourquoi ne pas avoir fait un choix comprenant cette place et délaissant la rue du Buis ?

**Mme Baldini** : La place nécessite une refonte totale, et c'est un budget très important, au moins 800 000 euros. Le problème de départ était la circulation rue du Buis, et le projet proposé apporte une résolution à cela.

**Une habitante** : Qu'en est-il de la rue Verderet ? Serait-il possible au moins de nettoyer les arbres ?

**Mme Baldini** : Les pieds d'arbres, oui. Une discussion est en cours avec l'association Espaces sur le sujet. La réunion de ce soir portant sur la rue du Buis, des aménagements rue Verderet pourront être proposés dans de futures réunions.

**M. Alphand** : La concertation a permis d'obtenir la reprise du trottoir pour la rue Verderet.

**Une habitante** : Il y a des tentes porte d'Auteuil, alors que Roland Garros attire beaucoup de monde : cela donne une mauvaise image du quartier. Il n'y a pas beaucoup de passage rue du Buis, alors pourquoi s'en occuper, plutôt que de s'occuper de la porte d'Auteuil, qui est actuellement la vitrine du quartier ? Le tunnel est de plus impraticable, avec une odeur nauséabonde qui en émane.

**M. Guillou** : Les services sont au courant de cette situation. Des procédures ont été mises en place pour accompagner les personnes. Les services ne peuvent pas juger de la situation, ils doivent passer par des procédures. Elles sont longues. La place de la porte d'Auteuil n'est pas abandonnée, les massifs aux abords ont été repris, et ça a déjà bien évolué.

**Mme Baldini** : Le sujet est suivi, et ce sera long. A été demandé à la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection) de faire son travail là-dessus, et une prise en charge de ces personnes est souhaitée.

**M. Alphand** : Le problème est bien entendu. Est riverain et voit le personnage tous les matins, tout en fréquentant le tunnel. Y est passé hier, et il était bien nettoyé. Peut-être que les services devraient être actifs de la même manière toute l'année. Les élus ne sont pas tout puissants, ils doivent se plier aux procédures. Il est fait en sorte que les prises en charge soient réalisées dans les meilleures conditions, mais parfois ces individus ne veulent pas être pris en charge. Ils reçoivent des coups de main d'autres riverains, ce n'est pas une situation facile.

**Une habitante** : Très déçue qu'il n'y ait pas de piétonisation. Les gens roulent comme des fous, c'est très dangereux. L'inversion du sens ne suffira probablement pas. Il n'y a déjà pas beaucoup de place pour marcher.

**Mme Baldini** : Il y a 1m60 entre le mur et la jardinière. La circulation sera beaucoup plus apaisée : ce ne sera pas naturel de prendre cette rue, et le virage sera compliqué devant le lycée, donc peu de gens s'y risqueront. La piétonisation a des inconvénients : elle permet à des personnes de faire du trafic et de stagner sur la rue, il y a un problème de sécurité publique. Mme BALDINI n'est pas favorable à la piétonisation.

**M. Guillou** : Tout a été calculé afin que les engins de la propreté puissent passer. Un couloir est garanti, et suffisamment large.

**M. Alphand** : La piétonisation est importante et a été évoquée dans les ateliers. L'idée a été soumise aux services, et ces derniers ont proposé en retour une solution plutôt astucieuse. Cela pourra évoluer si besoin, c'est réversible.

**Une habitante** : Des détritiques ont été laissés près du parking. Rue Verderet : il serait bien d'avoir autour des arbres au moins quelques plantes.

**Mme Baldini** : Un permis de végétaliser peut être demandé dans ce cas.

**L'habitante** : Elle n'a pas les moyens de s'occuper de tous les arbres de la rue. Demande pourquoi il ne serait pas mis, rue du Buis, des bacs devant le marchand de cycles.

**Des habitants** : Installer ces bacs tuerait son commerce.

**Mme Baldini** : Il n'est pas question d'empêcher cette personne de travailler. Il devra en revanche se plier aux règles, lorsque les aménagements seront faits.

**M. Alphand** : L'embellissement demande un effort. Il y a dans la salle des titulaires de permis de végétaliser. L'entretien d'un quartier est un bien commun et demande des efforts.

**Une habitante** : Remercie les intervenants pour le projet. Un peu de déception néanmoins : une seule rue est embellie, et pas celle qui reflète le mieux le quartier. Le reflet, c'est la place, et la rue Verderet. Il y a deux jours, l'habitante a failli se faire renverser. Ne faudrait-il pas inverser le sens de circulation de la rue Verderet également ? Il y a actuellement un panneau mal fichu, après le feu.

**Mme Baldini** : C'est un début en effet. Ce coin est très sympathique et d'autres projets vont se faire pour l'embellir.

**Mme Dobler** : C'est plutôt expérimental, pour voir comment les riverains créent une dynamique. L'idée est que la pratique se diffuse, pour s'adapter à d'autres rues. Il faut vérifier que les gens en ont bien envie.

**M. Guillou** : Ce sera une boucle, il ne sera pas possible de reprendre la rue Chardon Lagache, et donc il n'est actuellement pas prévu d'inverser le sens de la circulation pour la rue Verderet. Pour le panneau, ça va être regardé avec la voirie.

**Un habitant** : Le treillage métallique peut à la longue se délabrer. Plutôt le faire en aluminium ? Idem, la glycine ne tient pas longtemps et avec la pluie ça tombe.

**Mme Dobler** : Si vous souhaitez d'autres plantes grimpantes, c'est faisable.

**Une habitante** : Du lierre ?

**Mme Dobler** : C'est dépolluant, mais ça met du temps à s'enraciner. Si néanmoins les habitants souhaitent du lierre, c'est faisable.

**M. Alphand** : Propose de soumettre au vote les trois projets.

**Un habitant** : La version Guimard (3) : un style très particulier qui fonctionne seul. Là, sur la décoration du mur qui est déjà présente, ça n'irait pas ensemble. Les versions 1 et 2 sont plus neutres et iraient mieux avec ce qui existe déjà.

Le vote se fait à main levée. 14 personnes votent pour le projet 1, soit la majorité.

**Mme Dobler** : Si vous avez des idées et des suggestions à faire, vous pouvez les envoyer à l'adresse du conseil de quartier ( [ddct-ma16-conseils-quartier@paris.fr](mailto:ddct-ma16-conseils-quartier@paris.fr) ) ou à celle de M. Alphand ( [david.alphand@paris.fr](mailto:david.alphand@paris.fr) ).

**M. Alphand** : Est heureux d'avoir pu mener à bien cette concertation. C'est un exercice inédit de démocratie participative, dans lequel le Conseil de quartier a toute sa place.

## Projet sentier nature

**M. Guillou** : Il y a déjà un jardin partagé, celui de Sainte-Périne. Là, il s'agit de la gare d'Auteuil. Il y a le sentier nature qui va jusqu'au Ranelagh, et qui est géré par l'association Espaces. Il y a une portion qui n'est pas encore ouverte, et la Ville est en train d'acquérir le terrain pour effectuer cette ouverture. L'objectif est qu'une association entretienne l'espace, en lien avec Espaces. L'association Horizon Verdure s'est proposée. Le jardin partagé accueillera des activités pédagogiques. Tout est hors sol, et les bacs vont être habillés avec du tressage bois. Il y aura des murets en pierre sèche pour en faire des assises. Il y aura des activités ludiques, pour les enfants notamment.

**Une habitante** : Pourquoi parle-t-on de jardin partagé ?

**M. Guillou** : Un collectif, Oikos, a récupéré les remontées des habitants pendant un an et demi. Les habitants ont fait remonter qu'il manquait du lien sur ce secteur. Le jardin sera partagé au sens où les habitants pourront, à plusieurs, s'en occuper, gérer l'espace, et participer aux animations. Il y aura des accès et un passage, mais pas d'éclairage car la Petite Ceinture est fermée le soir. L'association Horizon Verdure est aussi volontaire pour savoir si des gens souhaitent s'investir.

**Mme Lucas** (association Espaces) : L'association Espaces cherche à préserver la biodiversité, à protéger l'écosystème de la Petite Ceinture. Ce n'est pas un jardin, ni un lieu de jeu. Il y a du passage, mais c'est interdit aux chiens. Depuis une vingtaine d'années, l'association entretient cet espace. Les habitants du 16<sup>ème</sup> ne connaissent pas bien ce coin, il y a peu d'usages. L'association veut organiser des visites, pour que les habitants s'approprient cet espace, qui doit être occupé avec légèreté. Le jardin partagé devra respecter cet état d'esprit. Une végétation favorable aux insectes serait une bonne idée, ça ferait aussi venir les oiseaux. C'est une possibilité.

**M. Chartier** (association Horizon Verdure) : L'objectif du jardin partagé est de sortir de l'anonymat entre voisins et de retrouver le village d'Auteuil. Horizon verdure est une association de quartier qui défend le point de vue des riverains. L'association accompagne les projets d'aménagement et fait en sorte qu'ils intègrent les remontées des riverains. Ce projet de la Petite Ceinture vient d'une expérience avec des pieds d'arbres. M. Chartier habite boulevard Murat, près du Parc des Princes : un pied d'arbres a été aménagé et, non seulement il n'est pas devenu un dépotoir mais, de plus, les voisins se sont rencontrés. Les habitants ont commencé à participer à l'aménagement. Le jardin partagé porte d'Auteuil, c'est le pied d'arbres puissance dix au moins. Il y aurait aussi des passants qui ne craindraient plus d'emprunter le sentier nature. Des rencontres pourraient se faire. Une boîte à livres pourrait être installée, et les habitants sont invités à proposer des idées.

**Une habitante** : On fait la demande où pour les pieds d'arbres ? Beaucoup de gens se plaignent de la saleté des pieds d'arbres.

**M. Chartier** : La propreté dépend de chacun. Si chacun fait un effort, le cadre de vie serait bien plus agréable.

**M. Alphand** : Dans le compte rendu va être mise la procédure du permis de végétaliser. Les habitants du 16<sup>ème</sup>, et surtout d'Auteuil Sud, sont très intéressés par les permis de végétaliser. Ailleurs dans Paris, ces initiatives citoyennes prospèrent et c'est une bonne chose.

#### **[Procédure pour déposer un permis de végétaliser :**

Le dépôt de la demande, accompagnée du projet, doit être fait via le formulaire suivant : [https://teleservices.paris.fr/permisdevegetaliser/jsp/site/Portal.jsp?page=form&id\\_form=2](https://teleservices.paris.fr/permisdevegetaliser/jsp/site/Portal.jsp?page=form&id_form=2)

Le permis de végétaliser peut être délivré au bout d'un mois, si aucune étude particulière n'est nécessaire.

Un kit de plantation peut être fourni si le titulaire du permis en fait la demande (via le formulaire).

Le titulaire du permis doit signer ensuite une charte de végétalisation. Le permis est délivré au titulaire pour 3 ans et est renouvelable tacitement.

Ensemble de la procédure : <https://www.paris.fr/permisdevegetaliser> ]

**Une habitante** : Du compostage sera envisageable ?

**M. Guillou** : Si du compostage se met en place sur le jardin partagé, la Ville mettra à disposition des maîtres composteurs. Il faut une association référente, car si ce n'est pas contrôlé les usagers mettent ce qu'ils veulent, et alors les rats font leur apparition. Dans d'autres arrondissements, c'est contrôlé. D'abord il faut installer le jardin partagé, et le compostage pourra suivre.

**M. Chartier** : Une réunion du Conseil de quartier s'est tenue sur les rats il y a environ un an. Mme Baldini était favorable au compostage. D'abord le jardin partagé, et si ensuite un composteur s'y ajoute ce serait très bien. Pour éviter les rats, le composteur peut être doublé d'une cage d'acier.

**Mme Lucas** : Il y a des points de collecte chaque semaine, près de la piscine Montherlant et du stade de la Muette. La démarche est très appréciée des habitants, les composteurs sont souvent remplis. Le compost se crée sur place, et il est utilisé pour nourrir les plantes. Les gens demandent pourquoi ça ne se développe pas plus, alors que cela réduit considérablement la quantité de déchets.

**M. Alphand** : À San Francisco, les enjeux de collecte de déchets ont été supprimés car il n'y en a presque plus. Certaines villes sont très en avance, et Paris pourrait suivre.

**Mme Guillard** (conseillère de quartier Auteuil Sud, collègue habitants) : Il y a des souches encore sur place, notamment rue Molitor. Qui les enlève ? Des gens enlèvent les planches en bois aussi. Au 21 et 23 rue Michel Ange, un gardien a mis des plantes, un autre a suivi, et c'est très bien, il n'y a plus de saleté.

**M. Guillou** : La Ville a une entreprise qui ôte les souches. Peut-être qu'il y a des loupés, ou peut-être qu'ils attendent l'hiver pour qu'il n'y ait pas de vide sur ces endroits. La mairie d'arrondissement peut être saisie, et il est possible d'utiliser l'application « Dans ma Rue » : le service de l'arbre interviendra. L'application enregistre entre 40 000 et 50 000 signalements par mois sur Paris, les usagers se l'approprient bien.

**M. Alphand** : Des riverains se plaignent aussi que les planches ne sont pas esthétiques. « Dans ma Rue » est vraiment une bonne application. A été sollicité par un riverain pour un trou et a essayé l'application : le trou a été comblé très rapidement.

**Une habitante** : La mairie de Paris avait fait une expérience sur le lombricompostage à la maison. Qu'est-ce que ça a donné ? Il s'agissait de boîtes avec des vers où on jetait les épluchures.

**M. Guillou** : N'a malheureusement pas d'information sur le sujet.

**M. Chartier** : A investi dans un lombricomposteur. Il a fini dans la cave et ça a plutôt bien fonctionné. Il y a des œufs de moucheron, car il y en a dans chaque aliment. On recense peu de nuisances en dehors de ces mouchérons. L'idéal est d'avoir un cochon ou des poules, mais pour Paris les lombrics c'est déjà bien. Ça peut être l'avenir.

**M. Alphand** : Le « retour de la nature en ville » est un excellent mot de conclusion. Le projet du sentier nature devrait être finalisé d'ici octobre.

Fin de séance : 21h.